



**DECISION DU MAIRE N° 27/2023  
DU 9 NOVEMBRE 2023**

**CONTRAT DE COREALISATION DANS LE CADRE DES HIVERNALES  
2024/ON VOUS RACONTE DES HISTOIRES**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le contrat de coréalisation dans le cadre des Hivernales 2024 pour le spectacle « On vous raconte des histoires » par la compagnie Atelier de l'Orage ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er :** de signer le contrat de coréalisation d'un spectacle avec la compagnie « Atelier de l'Orage » pour un montant de 3 482.80 € HT.

**ARTICLE 2 :** La décision sera notifiée à l'intéressé.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 9 novembre 2023

Le Maire,

  
Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 09/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-091-219106481-20231109-D27\_2023-AU